

Un nouveau pôle entre Agadir et les îles Canaries

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-12-2008 22:20:00

L'initiative est non seulement louable, mais prometteuse ! Elle illustre ce que le terme de coopération, galvaudé à certains égards, illustre avec force de nos jours.

Celui notamment de la coopération Sud-Sud qui est au développement intercontinental ce que la veine jugulaire est à l'organisme.

Le mémorandum d'entente que la Région du Souss-Massa-Drâa vient de finaliser jeudi à Agadir avec les îles Canaries est, à l'évidence, un remarquable exemple de ce que deux régions peuvent réaliser pour planter les jalons d'un rapprochement inédit, porteur à la fois de projets et d'espérances. Celui-ci, au-delà de la portée immédiate, met en parallèle deux pays, deux peuples, une même exigence de développement, enfin l'horizon incontournable d'une même synergie. MM. Aziz Akhannouch, président du Conseil de la région Souss-Massa-Drâa et le wali de la région, Rachid Filali, ont apposé en même temps que M. Paulino Rivero, président du gouvernement autonome des îles Canaries, leur signature qui officialise l'entente entre les deux régions.

Si le document adopté par les deux parties entend donner une « nouvelle impulsion aux relations de coopération entre la région d'Agadir et les îles Canaries dans les domaines économique, social, culturel et environnemental », il convient de souligner qu'il a désormais valeur de symbole. Voilà donc une illustration vivante de la politique de régionalisation. Voilà également deux régions qui, prenant les devants, anticipant sur le devenir géoéconomique, opèrent un rapprochement et affichent leur volonté de mettre en oeuvre un partenariat stratégique. Or, et ce n'est pas la moindre dimension, la signature du Mémorandum d'entente survient quelques semaines seulement après l'adoption par l'Union européenne du Statut avancé accordé au Maroc. C'est d'autant plus significatif que les îles Canaries, outre le fait qu'elles font partie des dix-sept communautés autonomes du Royaume d'Espagne, relèvent de ce qu'on appelle les « régions ultrapériphériques » de l'Union européenne qui bénéficient d'une large autonomie, tout comme au Portugal les Açores (Iles fleuries) et Madère.

A juste titre donc, Rachid Filali a inscrit la visite du président du gouvernement des îles Canaries à Agadir et la finalisation du Mémorandum d'entente dans une volonté de « renforcement de la coopération décentralisée entre les deux régions et qui ne cesse de s'étendre à des domaines stratégiques comme le tourisme, le transport et les ressources hydriques ». Les trois secteurs d'activités, s'ils sont significatifs, n'entrouvrent pas moins d'autres perspectives aux deux parties, comme l'agriculture, l'industrie et les services. Depuis bientôt vingt-cinq ans, les relations entre les deux régions se sont développées et renforcées d'une manière exemplaire. Elles ont connu une certaine effervescence et une dynamique certaine depuis six à sept ans, qu'une série de projets sont venus concrétiser. A présent, elles atteignent à un niveau ambitieux, ce qui rend leur entente à la fois exemplaire et impérieuse pour la région. Les quelques kilomètres d'océan qui les séparent ne sont, à vrai dire, qu'une sorte de pont maritime qui aiguise leur volonté commune de surmonter les obstacles éventuels et de relever le défi de l'exemplarité. Une fois de plus, comme cela n'a pas cessé depuis quelques années, la Région du Souss-Massa-Drâa et les îles Canaries achèvent la réalisation de

leur partenariat par l'expression publique d'une entente multiforme.

Les acquis réalisés jusqu'ici sont des fondamentaux prometteurs et, comme l'a exprimé de son côté Aziz Akhannouch, les progrès enregistrés dans les secteurs d'activités comme l'aménagement urbain ou les échanges économiques, sociaux et culturels sont décisifs. Il a rappelé que le Conseil de la Région qu'il préside vient de consacrer un montant de 500.000 euros au renforcement de la ligne aérienne Agadir-Las Palmas et que des projets d'investissements réciproques sont en cours de réalisation. Au regard de cet aspect économique, financier et touristique, n'assiste-t-on pas à l'émergence des premiers pas d'un pôle ? A tout le moins des premiers balbutiements de la création d'une zone que la nature, c'est-à-dire l'océan Atlantique, ne sépare visiblement que pour mieux réunir et fédérer ? On ne peut manquer de souligner dans ces conditions que la signature du Mémorandum d'entente s'inscrit dans les pas de la vision exprimée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI de promouvoir une régionalisation avancée. En effet, l'entente que la Région d'Agadir et les îles Canaries réalisent constitue à coup sûr la projection, mieux la traduction de cette politique régionale à laquelle le Souverain imprime une dynamique nouvelle et inédite.

Elle suppose, entre autres attributions qui sont autant d'exigences, une liberté d'initiatives, la quête de modèles de coopération économique et la promotion des investissements et de l'emploi. La régionalisation est un vecteur en l'occurrence, elle est aussi un levier de développement, elle ne se cantonne pas dans des murs « intra muros ». Aujourd'hui, nous assistons à la mise en oeuvre d'un modèle original que le Souss-Massa-Drâa et les îles Canaries nous déclinent : la coopération transversale, horizontale et notamment, car c'est là aussi son poids inédit, méridionale. Non qu'elle échappe à la tutelle centrale, marocaine et espagnole en l'occurrence, mais elle traduit le souci d'une réelle décentralisation et un impératif de déconcentration décisionnel qui en est le corollaire naturel. En demandant au gouvernement, lors du dernier discours de la Marche Verte, de préparer une Charte nationale de la déconcentration, S.M. le Roi n'a-t-il pas, entre autres objectifs, tracé aussi la voie à cette régionalisation dynamique et avancée ? Pôle économique, social et humain, ambition partagée aussi, la « nouvelle dimension géoéconomique » que la Région d'Agadir et les îles Canaries sont en train de dessiner ne manquera pas de susciter des émules. Elle constitue, certainement, un précédent au niveau de l'Union européenne.

MATIN